

## REPORTAGE

# IMMEUBLE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LAUSANNE

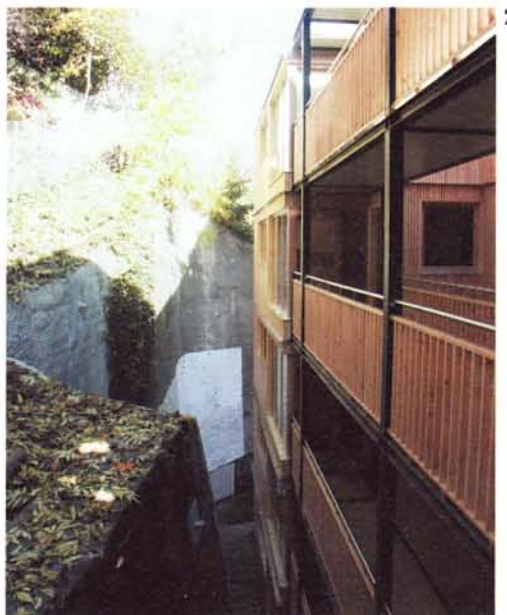
# DURABLEMENT URBAIN



Sur la rue de la Borde, important axe d'accès au centre, une nouvelle construction joue avec les contraintes d'un site urbain et s'impose le choix du développement durable.

TEXTE ET PHOTOS MASSIMO SIMONE

La rue de la Borde relie le centre de Lausanne aux quartiers de Bellevaux et de la Pontaise, et concentre le flux se dirigeant vers la commune voisine du Mont-sur-Lausanne. C'est au bas de la rue, au N° 7, que surgit désormais un bâtiment d'habitation dont la façade en bois ne laisse pas indifférent. Bien plus qu'un choix formel, l'expression utilisée accompagne un concept global de développement durable. Outre ce choix, contraignant sous certains aspects, le site même offre aux concepteurs une multitude



d'autres défis, tels que la protection face aux importantes nuisances sonores provoquées par le trafic, l'orientation et l'éclairage naturel, la présence d'une falaise à l'arrière de la parcelle ou la densité constructible imposée.

### Ombre et lumière

La parcelle est délimitée par la rue de la Borde, le sentier de Mémise et, surtout, par une falaise en molasse haute d'une dizaine de mètres fermant

## «UN JEU DE PERCEMENTS SUGGÈRE UN AGRANDISSE- MENT SUBJECTIF DE L'ESPACE»

presque entièrement l'arrière du terrain. Ce découpage offre environ 400 m<sup>2</sup> de surface et un gabarit constructible de 13x26 m pour une élévation de sept niveaux. La falaise impose un relatif détachement de la façade arrière, alors que le bâtiment voisin, le chemin, la route et l'accès au garage dictent l'alignement de la face principale.



1 Outre les contraintes propres au site urbain, les concepteurs ont pris en compte des notions de développement durable.

2-3 Les circulations en coursive détachent le bâtiment de la falaise et permettent de conduire la lumière naturelle jusqu'au plus profond du site.

4 à 6 Intégration et contraintes d'un site urbain.



5



1 à 3 Les lames de sapin utilisées en façade ont reçu un traitement antifeu (indice ECA 5,3) et des tablettes en inox soulignent chaque niveau, servant ainsi de coupe-feu.



## 2 Végétal et minéral

La façade est composée de lames de sapin traité anti-feu. Une tablette en inox souligne chaque niveau, ajoutant une sécurité anti-incendie supplémentaire. Outre l'utilisation du bois du pays en façade, la notion de développement durable s'exprime par la rétention des eaux pluviales en toiture; l'emploi du même bois pour les portes, les fenêtres et les balustrades; le système de chauffage par granulés de bois; le concept de ventilation naturelle lié aux loggias et l'application de matériaux naturels à l'intérieur (béton brut, carrelage grès).

## «CLIN D'ŒIL HISTORIQUE À LA CATHÉDRALE»

L'architecte s'attache au respect et au bien-être global des habitants et se plaît à prendre en compte une large gamme de considérations. Ainsi, outre les choix matériels et formels, il fait référence aux rapports du rectangle d'or pour la composition géométrique et suggère un regard sur l'histoire du site – anciennement occupé par une carrière de molasse probablement en lien avec les matériaux utilisés à la cathédrale de Lausanne – par les brise-soleil en façade sud et des éléments symboliques en toiture dirigés vers la Cité. Le sous-sol, affecté au parking intérieur, dispose des autorisations et des équipements de base pour une attribution commerciale. ■

La typologie adoptée est celle de logements traversants. Le découpage arrière conduit la lumière naturelle jusqu'au plus profond du site grâce à une circulation en cursive et à deux puits lumineux. Les éléments extérieurs sont traités de manière très légère et transparente, la falaise elle-même est peinte en blanc afin d'accroître l'effet de réverbération.

Cette recherche se poursuit à l'intérieur, où sols et plafonds reçoivent un traitement adéquat. Vu depuis l'intérieur, ce jeu de percements suggère un agrandissement subjectif de l'espace et instaure un dialogue entre la construction et le site.

La façade principale s'oriente à l'est et bénéficie d'un léger retrait par rapport à la route. Pour faire

face aux nuisances sonores relativement importantes, tous les appartements sont dotés d'une loggia. Cet espace supplémentaire, mis à part le fait qu'il agrandit le logement, participe au recyclage de l'air et ajoute une protection acoustique supplémentaire de 10 dB aux 35 dB des fenêtres.

Les quinze appartements sont essentiellement des trois- et quatre-pièces, à raison de trois logements par étage. Celui du centre est modulable et peut être transformé en un deux- ou trois-pièces par un jeu d'interpénétration avec l'appartement voisin. Cette mesure doit permettre au maître d'ouvrage – constitué en société coopérative d'habitation – de réagir à la demande du marché.

## PRINCIPAUX INTERVENANTS

### MAÎTRE DE L'OUVRAGE

SCCH Domus, Lausanne

### ARCHITECTE

José-Louis Truan, Lausanne

### INGÉNIEUR CIVIL

Christian Knecht, Bussigny

### MAÇONNERIE

Jean Bollini & C<sup>ie</sup> SA, Baulmes

### FAÇADES BOIS

Société coopérative de menuiserie, La Chaux-de-Fonds

### INGÉNIEURS GÉOTECHNIQUE

Geotest SA, Le Mont-sur-Lausanne

## FICHE TECHNIQUE

### NOMBRE DE LOGEMENTS

15

### SURFACE HABITABLE

1600 m<sup>2</sup>

### VOLUME SIA

5400 m<sup>3</sup>

### COÛT CFC 2

CHF 2 800 000.–



3